



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PROJET D'APPUI A L'INDUSTRIALISATION ET AU SECTEUR FINANCIER (PAISF)

CELLULE D'EXÉCUTION DU PROJET

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**N°004-24/AMI/PAISF – Consultant(e) Individuel(le) Senior Expert(e) National(e) en développement
Portuaire -CEP
Madagascar**

Référence de l'accord de financement : 2100150042450

N° d'Identification du Projet : P-MG-H00-002

Date de l'Avis : 14 août 2024

**RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) INDIVIDUEL(LE) SENIOR EXPERT(E)
NATIONAL(E) EN DEVELOPPEMENT PORTUAIRE POUR LA CELLULE D'EXÉCUTION DU
PROJET D'APPUI À L'INDUSTRIALISATION ET AU SECTEUR FINANCIER (PAISF)**

1- Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (Fonds Africain de Développement) afin de couvrir le coût du PROJET D'APPUI A L'INDUSTRIALISATION ET AU SECTEUR FINANCIER (PAISF) ; et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Prêt pour financer le contrat d'un(e) **CONSULTANT(E) INDIVIDUEL(LE) SENIOR EXPERT(E) NATIONAL(E) EN DEVELOPPEMENT PORTUAIRE POUR LA CELLULE D'EXÉCUTION DU PROJET D'APPUI À L'INDUSTRIALISATION ET AU SECTEUR FINANCIER (PAISF)**.

2- Le Ministère de l'Industrialisation et du Commerce (MIC), à travers l'Agence d'exécution du PAISF, souhaite recruter un(e) Consultant (e) Senior Expert(e) National en développement Portuaire pour tenir un rôle clé dans la mise en œuvre de ses initiatives et mettre en avant la réalisation de ses missions.

La mission consiste à assurer la visibilité du projet, auprès du public cible et des parties prenantes nationales et internationales en assurant une communication efficace de son avancement et de ses réalisations.

3- La durée de la mission est 7 mois avec un début de services envisagé au mois d'octobre **2024**. La mission se déroulera à Antananarivo Madagascar.

4- Le MIC invite les Consultant(e)s individuel(le)s à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.

Le dossier de candidatures comprendra obligatoirement les documents suivants :

- Une lettre de candidature adressée à Monsieur le Coordonnateur du projet PAISF
- Les copies des diplômes et attestations/certificats de formation
- Un curriculum vitae (CV) signé et à jour selon le modèle attaché à cet avis indiqué dans les Termes De Références ;
- Les certificats/attestations de travail et/ou de service fait délivrés par les employeurs ;
- Tout autre document justifiant les qualifications et les expériences du candidat.

5- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement** » édition Octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les consultants seront évalués sur la base des CVs présentés dans leurs dossiers de candidature comptant pour 80% de leur note finale, suivant les critères et le barème de notation ci-après :

	Critères / Sous critères	Note par sous-critère	Note / 100
I.	Qualification générale (Niveau académique et domaine de formation) :		30
I.1	Diplôme supérieur de niveau Master ou plus en génie maritime, logistique, gestion des transports ou domaine connexe. Qualification inférieure, ou non conforme, ou absence d'une copie du diplôme : Disqualifié	20	
I.2	Formation complémentaire en gestion de projets ou en développement économique 5 points par formation pertinente (points maximums : 10) Absence d'une copie du certificat/attestation/diplôme : Zéro point	- 10	
II.	Expériences spécifiques relatives à la mission à réaliser		55
II.1	Expérience dans le développement portuaire, la gestion portuaire, la logistique maritime, y compris la gestion de projets portuaires, en particulier dans le contexte des partenaires public privé (PPP) 5 points par année d'expérience pertinente (points maximums : 25)	25	
II.2	Expertise dans le domaine du secteur maritime et des ports nationaux, ainsi qu'en opérations portuaires, gestion de la chaîne d'approvisionnement et logistique maritime. 1 point par type d'expertise pertinente (points maximums : 5)	05	
II.3	Expérience dans la gestion de projets, y compris l'élaboration d'études de préféabilité, de faisabilité technique et environnementale, l'identification et la répartition des risques, et le suivi de l'exécution des contrats de PPP 1 point par année d'expérience pertinente (points maximums : 5)	05	
II.4	Expertise dans le domaine des cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux liés au commerce maritime et à la sécurité portuaire, avec la capacité à suivre l'évolution des normes et à garantir la conformité. 1 point par type d'expertise pertinente (points maximums : 5)	05	
II.5	Expérience dans le développement d'outils de suivi, de contrôle et d'évaluation des projets de PPP 1 point par année d'expérience pertinente (points maximums : 5)	05	
II.6	Expérience dans la formation et le renforcement des capacités des personnes-ressources impliquées dans les projets PPP. 1 point par année d'expérience pertinente (points maximums : 5)	05	
II.7	Expérience dans la gestion des relations avec les médias, le secteur public et le secteur privé 1 point par année d'expérience pertinente (points maximums : 5)	05	
III	Capacité linguistique		15
III.1	Pratique courante de la langue française orale et écrite	05	
III.2	Pratique courante de la langue malagasy orale et écrite	05	
III.3	Pratique courante de la langue anglaise orale et écrite	05	
	TOTAL		100 points

La note minimale de qualification est de 70 points sur 100. Le(a) candidat(e) classé(e) premier(e) dont la note totale est égale ou supérieure à la note minimale susmentionnée sera invité(e) à négocier un contrat.

En cas de consultants classés 1er ex-aequo, le(a) candidat(e) ayant le plus grand nombre cumulé d'expériences évaluées pour les sous critères N° II.1 et II.2 sera sélectionné(e).

Le(a) consultant(e) retenu(e) devra fournir la (les) originale(s) ou copies légalisées des diplômes, des attestations de travail, et les preuves complémentaires de qualification et d'expériences jugées nécessaires.

N.B : chaque référence similaire sera résumée dans une fiche et ne sera prise en compte dans l'évaluation que si le candidat y joint les justificatifs comprenant les certificats de service fait et/ou attestation de bonne fin, et l'identité et les coordonnées des clients pour les vérifications éventuelles des informations fournies.

6- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence (TDR à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 08 heures à 16 heures de Madagascar (GMT+3).

7- Les expressions d'intérêt doivent être (i) soit déposées sous plis fermés à l'adresse mentionnée ci-dessous, (ii) soit reçues par courrier électronique en version PDF à projet@paisf.mg au plus tard le 2 septembre 2024 à 18 heures de Madagascar (GMT+3); et porter expressément la mention «**N°004-24/AMI/PAISF - RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) INDIVIDUEL(LE) SENIOR EXPERT(E) NATIONAL(E) EN DEVELOPPEMENT PORTUAIRE POUR LA CELLULE D'EXÉCUTION DU PROJET D'APPUI À L'INDUSTRIALISATION ET AU SECTEUR FINANCIER (PAISF) »**

Monsieur le Coordonnateur National du Projet d'Appui à l'Industrialisation et au Secteur Financier (PAISF)
Porte 701, 7e étage Immeuble EDBM, Avenue Général Gabriel RAMANANTSOA, Antaninarenina
101 ANTANANARIVO, MADAGASCAR
Téléphone : +261 38 80 17004

Fait à Antananarivo, le 14 août 2024

Le Coordonnateur du Projet



Eninkaja IRIMANANA